RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1965 B 70003
Numéro SIREN : 896 520 038
Nom ou dénomination : ADVINI

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt 10506

ADVINI SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 31.491.152 euros
BP1 - 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 RCS Montpellier

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



4. Comptes consolidés

Le Directoire a arrêté en date du 29 mars 2019, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Compte de résultat

Etat du Résultat global

Etat de la situation financière

Tableau de flux de trésorerie

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux états financiers

Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31-déc-18	31-déc-17
Chiffre d'affaires	5	257 089	249 964
Achats consommés		-160 807	-153 806
Charges de personnel	6	-41 040	-40 193
Charges externes		-37 374	-36 541
Impôts et taxes		-5 166	-4 807
Dotations aux amortissements	7,8	-10 281	-8 711
Dotations aux dépréciations	9	-589	-1 239
Autres produits opérationnels	10	6 954	1 463
Autres charges opérationnelles	10	-2 512	-1 315
Résultat opérationnel		6 274	4 815
Quote part des sociétés mises en équivalence		78	-75
Résultat opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE		6 352	4 740
Coût de l'endettement financier brut		-1 938	-1 425
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		65	22
Coût de l'endettement financier net		-1 873	-1 403
Autres produits financiers	11	69	208
Autres charges financières	11	-58	-242
Charge d'impôt	12	-28	965
Résultat net des activités poursuivies		4 462	4 268
Résultat net d'impôt des activités arrêtées			
Résultat net		4 462	4 268
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		-9	25
Résultat net - Part du groupe		4 471	4 243
Résultats par action en euros (part du groupe) :	13		
- de base pour le résultat net		1,19	1,14
- dilué pour le résultat net		1,19	1,13

Etat du Résultat global

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Résultat net	***4 462***	***4 268***
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite	84	
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite	-23	
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat	**60**	
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-16	270
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture		
Ecart de conversion	-2 266	-856
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	**-2 282**	**-585**
Autres éléments du résultat global	**-2 222**	**-585**
RESULTAT GLOBAL	2 240	3 682
dont part groupe	2 634	3 702
dont part des tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	-395	-19

Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31-déc-18	31-déc-17
Goodwill	14	7 862	5 355
Immobilisations incorporelles	7	39 261	38 252
Immobilisations corporelles	8	129 260	124 887
Participations dans des entreprises associées	16	2 692	2 570
Autres actifs financiers non courants	17	824	578
Impôts différés actifs	12	2 191	2 543
Actifs non courants		**182 090**	**174 186**
Stocks	18	118 645	111 504
Clients	19	56 528	61 227
Autres créances	20	18 973	22 462
Actifs d'impôts exigibles	20	1 584	1 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	8 081	4 119
Actifs détenus en vue de la vente à la vente		-	
Actifs courants		**203 811**	**200 939**
TOTAL ACTIF		**385 901**	**375 124**
Capital émis	22	30 827	7 696
Primes d'émission		18 625	41 610
Réserves		42 895	41 429
Résultat Part du Groupe		4 471	4 243
Capitaux propres Part du Groupe	**22**	**96 818**	**94 977**
Intérêts Minoritaires		7 373	5 042
Capitaux propres	**22**	**104 191**	**100 019**
Dettes financières	23	52 888	52 606
Passifs d'impôts différés	12	14 825	16 091
Provisions part non courante	9	2 127	2 099
Passifs non courants		**69 840**	**70 796**
Dettes financières - part à moins d'un an	23	125 902	119 467
Dettes d'impôt exigible		401	727
Fournisseurs et comptes rattachés		49 749	50 216
Provisions part courante	9	1 448	787
Autres passifs courants	27	34 371	33 113
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés		-	0
Passifs courants		**211 870**	**204 310**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**385 901**	**375 124**

Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net consolidé		**4 462**	**4 268**
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant) *	7,8,9	**10 624**	**8 539**
Autres produits et charges calculés		**-628**	**47**
Plus ou moins values de cessions	7,8	**-3 852**	**-268**
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		**-78**	**75**
- Dividendes (titres non consolidés)		**-3**	**-78**
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**10 525**	**12 583**
Coût de l'endettement financier net	11	**1 934**	**1 443**
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	12	**28**	**-965**
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**12 487**	**13 060**
Impôts versés		**-321**	**-1 711**
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		**3 852**	**-9 216**
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**16 019**	**2 133**
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	7,8	**-12 176**	**-14 989**
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,8	**6 655**	**1 280**
Décaissements liés aux investissements financiers non courants		**-33**	**17**
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants			**9**
- Dividendes (titres non consolidés)		**74**	**78**
Variation nette des prêts et créances	17	**7**	**13**
Incidence des variations de périmètre	4	**-8 119**	**-2 928**
Cession de filiales et autres unités de production			
Subventions d'investissement encaissées			
Flux net de tresorerie lié aux opérations d'investissement		**-13 592**	**-16 519**
Achats et ventes d'actions propres	22	**-236**	**-53**
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	22		
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales		**332**	**25**
Dividendes payés au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	22	**-1 377**	**-1 022**
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées			
Rachat de minoritaires	3		
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	23	**13 341**	**16 145**
Remboursement d'emprunts	23	**-15 433**	**-15 162**
Intérêt financiers nets versés	11	**-1 936**	**-1 453**
Autres flux liés aux opérations de financement			**574**
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**-5 308**	**-946**
Incidence des variations des cours des devises		**-81**	**-45**
Variation de trésorerie		**-2 962**	**-15 377**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		**-100 712**	**-85 335**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		**-103 675**	**-100 712**

** Les dotations nettes aux amortissements et provisions comprennent un Badwill de 317 k€ à la clôture 2018 contre un badwill de 97 k€ à la clôture 2017.*

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en milliers d'euros	31-déc-18
Stock	-2 762
Clients	6 749
Fournisseurs	-3 023
Autres créances et dettes	2 889
Variation du BFR	**3 852**

La variation positive du BFR s'explique principalement par une amélioration du poste clients et un effet favorable des autres créances et dettes.

Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réévaluation	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
au 31/12/2016	7 663	41 094		-1 516	44 997	92 237	4 999	97 236
Résultat net					4 243	4 243	25	4 268
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-541	-541	-45	-585
Résultat global					**3 702**	**3 702**	**-19**	**3 682**
Augmentation de capital ADVINI SA						0		0
Paiements fondés sur des actions					38	38		38
Opérations sur titres auto détenus				-53		-53		-53
Dividendes versés					-1 575	-1 575		-1 575
Dividendes versés en actions	34	516				550	-4	546
Variation de périmètre					7	7	110	116
Autres					71	71	-43	27
au 31/12/2017	7 696	41 609		-1 569	47 239	94 977	5 042	100 018
Résultat net					4 471	4 471	-9	4 462
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-1 836	-1 836	-385	-2 222
Résultat global	**0**	**0**		**0**	**2 635**	**2 635**	**-395**	**2 240**
Augmentation de capital ADVINI SA	23 088	-23 088				-0		-0
Paiements fondés sur des actions					48	48		48
Opérations sur titres auto détenus				578		578		578
Dividendes versés					-1 366	-1 366	-15	-1 381
Dividendes versés en actions	44	123			-167	0		0
Variation de périmètre					-6	-6	2 763	2 757
Autres		-21	37		-63	-47	-22	-69
au 31/12/2018	30 828	18 624	37	-990	48 319	96 818	7 373	104 191

Note 1. Informations générales ---- 49
Note 2. Faits caractéristiques de la période ---- 49
Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation ---- 49
Note 4. Evolution du périmètre de consolidation ---- 57
Note 5. Information sectorielle ---- 59
Note 6. Charges de personnel ---- 61
Note 7. Immobilisations incorporelles ---- 62
Note 8. Immobilisations corporelles ---- 64
Note 9. Provisions et dépréciations ---- 66
Note 10. Autres produits et charges opérationnels ---- 68
Note 11. Résultat financier ---- 69
Note 12. Impôts sur les résultats ---- 69
Note 13. Résultat par action ---- 71
Note 14. Goodwill ---- 71
Note 15. Dépréciation des actifs ---- 73
Note 16. Participation dans les entreprises associées ---- 74
Note 17. Actifs financiers ---- 74
Note 18. Stocks ---- 78
Note 19. Créances clients ---- 78
Note 20. Autres actifs courants ---- 79
Note 21. Trésorerie et équivalents de trésorerie ---- 79
Note 22. Capitaux propres ---- 80
Note 23. Dettes financières ---- 83
Note 24. Covenants ---- 84
Note 25. Passifs financiers ---- 84
Note 26. Instruments dérivés et gestion des risques financiers ---- 86
Note 27. Autres passifs courants et compte de régularisation ---- 88
Note 28. Parties liées ---- 89
Note 29. Engagements et passifs éventuels ---- 90
Note 30. Evénements postérieurs à la clôture de la période ---- 90
Note 31. Informations diverses ---- 90

Note 1. Informations générales

AdVini (ci- après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est à Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

AdVini est une société anonyme cotée sur l'Eurolist Paris Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 29 mars 2019, le Directoire a arrêté les comptes au 31 décembre 2018 qui ont été présentés au Conseil de surveillance le 29 mars et a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 13 juin 2019.

Note 2. Faits caractéristiques de la période

Le 8 mars 2018, acquisition de 100% de la société LES CARTES DE VIN par la société CAZES.

Le 9 avril 2018, acquisition de 56,83% de Stellenbosch Vineyards par la société ADVINI SOUTH AFRICA.

Au titre de la consolidation des positions d'AdVini à l'amont, reprise du Domaine de Landeyran (Languedoc), le 14 mars 2018.

Le 21 décembre 2018, acquisition de 45% des parts de la SAS PRODEGUSTATION qui porte la participation d'Advini à 65%.

Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Déclaration de conformité

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 Juillet 2002, les comptes consolidés de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au Bulletin Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2018. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

Le site internet de la commission européenne sur lequel ce référentiel est disponible est le suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire décrites ci-dessous.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire pour les comptes du Groupe à compter du 1er janvier 2018 :

- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients & amendements date d'entrée en vigueur d'IFRS 15
- Clarifications apportées à IFRS 15
- IFRS 9 – Instruments financiers
- Annual Improvements to IFRS (Cycle 2014-2016)
- Amendments to IFRS 2: Classification and Measurement of Share-based Payment Transactions
- Amendments d'IFRS 4: Application d'IFRS 9 Instruments Financiers et d'IFRS 4 Contrats d'Assurance
- Amendment to IAS 28 : exemption from applying the equity method – measuring an associate or JV at fair value
- IFRIC 22 Foreign Currency Transactions and Advance Consideration
- Amendments to IAS 40 : Transfers of Investment Property

Les impacts de l'adoption des normes IFRS 15 et IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 sont décrits ci-dessous. L'adoption des autres nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

· NORME IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS »

Cette norme IFRS 15 remplace les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations liées (IFRIC 13, IFRIC 15, IFRIC 18, SIC 31) et établit les principes généraux pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Ces principes sont fondés sur l'idée que la comptabilisation du chiffre d'affaires doit dépeindre le transfert du contrôle des biens et services promis au client pour des montants représentatifs de la rémunération à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. La mise en œuvre de la norme repose sur une démarche constituée de 5 étapes (identification du contrat, identification des obligations de performance, détermination du prix de transaction, allocation du prix de transaction ; comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque chaque obligation de performance est satisfaite). L'amendement « clarifications to IFRS 15 » publié en avril 2016, apporte des clarifications sur l'identification des obligations de performance, la mise en œuvre des dispositions permettant de distinguer un « agent » d'un « principal », la comptabilisation des licences et ajoute de nouveaux expédients pratiques liés à la transition.
Cette norme requiert de la part du Groupe d'exercer un jugement, en tenant compte de tous les faits et circonstances, pour appliquer la démarche en 5 étapes décrite ci-dessus aux contrats conclus avec les clients. La norme précise également le traitement comptable applicable aux couts incrémentaux d'obtention d'un contrat, ainsi que les couts directement liés à la réalisation du contrat.

Dans le cadre de l'application d'IFRS 15 à compter du 1er janvier 2018, le groupe n'a pas constaté d'impacts significatifs sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires est essentiellement composé de la vente de vin à des tiers ainsi que des obligations connexes telles que notamment la prestation de transport. Le chiffre d'affaires résultant de la

vente de ces produits et la prestation associée est comptabilisé à partir du moment où le contrôle sur le produit vendu et la prestation rendue a été transféré au client.

·NORME IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

Cette norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle comporte 3 volets :

- Classification et évaluation des instruments financiers : IFRS 9 prévoit en particulier un classement des actifs financiers davantage fondé sur le business model et la nature des cash flows attendus ;

- Dépréciation des actifs financiers : la dépréciation des actifs financiers n'est plus fondée sur un modèle de risque avéré (« incurred losses ») mais sur un modèle conduisant à comptabiliser les pertes attendues (« expected losses ») ;

- Comptabilité de couverture : les modifications apportées par IFRS 9 visent à simplifier certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture et à davantage aligner les stratégies de couverture et leur traduction comptable. Les réflexions sur la macro-couverture sont encore en cours.

Le Groupe ADVINI a adopté IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 en utilisant la méthode simplifiée sans retraitement des comptes comparatifs.

Le Groupe ADVINI a fait le choix de continuer d'appliquer les dispositions de la norme IAS 39 pour la comptabilité de couverture.

Le Groupe ADVINI a plus particulièrement examiné sa méthode de dépréciation des créances client et sa conformité avec le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales prévu par IFRS 9. Le modèle de dépréciation retenue est globalement conforme aux nouvelles dispositions d'IFRS 9.

Compte tenu de la nature de ses autres actifs financiers et passifs financiers, le Groupe n'a pas identifié d'impact matériel résultant de l'application de la norme IFRS 9.

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2018 :

Norme / Interprétation	**Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)**	**Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)**
Amendments to IFRS10 and IAS28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	*Reportée sine die*	*Suspendu*
IFRIC 23 *Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat*	1/01/2019	1/01/2019
IFRS 17 Insurance contracts	1/01/2021	ND
Amendements à IFRS 9: Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative	1/01/2019	1/01/2019
Amendments to IAS 28: Long-term Interests in Associates and Joint Ventures	1/01/2019	Endossement attendu Q1 2019
Annual Improvements to IFRS 2015-2017 cycle	1/01/2019	Endossement attendu Q1 2019
Amendments to IFRS 3 *Business Combinations* & IFRS 11 *Joint Arrangements*		
Amendments to IAS 12 *Income taxes*		
Amendments to IAS 23 *Borrowing costs*		
Amendments to IAS 19: Plan Amendment, Curtailment or Settlement	1/01/2019	Endossement attendu Q1 2019
Amendment to IFRS 3 : definition of a business	1/01/2020	Endossement attendu 2019
Amendment to IAS 1 and IAS 8: definition of material	1/01/2020	Endossement attendu 2019

- **NORME IFRS 16 « Contrats de location »**

Les impacts de l'adoption de cette norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 sont décrits ci-dessous.
Cette norme IFRS 16 remplace IAS 17 et les interprétations qui y sont liées (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27).
La nouvelle norme élimine la distinction location simple/ location financement en imposant au locataire de comptabiliser un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentant l'obligation de payer ce droit, sauf exceptions (contrats d'une durée raisonnablement certaine inférieure à 12 mois ou actifs sous-jacents de faible valeur – i.e. dont la valeur unitaire à neuf n'excède pas environ 5.000 $ et qui peuvent être utilisés séparément).

L'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts sur le passif sont ensuite comptabilisés séparément au compte de résultat. Pour les bailleurs en revanche, la norme reconduit l'essentiel des principes antérieurs d'IAS 17.

Les travaux de mise en œuvre et d'évaluation des montants qui seront comptabilisés à l'actif et au passif, au 1er janvier 2019, sont en cours de finalisation et de vérification.
La méthode de transition retenu par la Groupe est la méthode "rétrospective simplifiée ».
Le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation initiale de la dette locative est le taux marginal distinct en fonction des actifs à financer ce taux varie entre 1,3% et 3,2% selon les contrats.

L'application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 aurait comme effet la reconnaissance à l'actif d'un montant de 27,7 M€ au titre des droits d'utilisation (dont 20,8 M€ au titre des locations de terres agricoles et 6,9 M€ au titre des autres locations) et au passif d'un montant de 27,7 M€ au titre des obligations locatives (dont 20,8 M€ au titre des locations de terres agricoles et 6,9 M€ au titre des autres locations).
L'impact sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2019 serait limité.

Par ailleurs les comptes consolidés, annuel du groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017 ont une durée de 12 mois.

Règles de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le groupe a fait le choix de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en Résultat opérationnel conformément à la recommandation ANC 2013-01 du 4 avril 2013.

Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence l'Afrique du Sud, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

États financiers libellés en devises

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.
Cette conversion s'applique également au goodwill.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.
Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

Estimations et incertitudes

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

Jugements

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire :

- **Contrat de location financement**

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

Recours à des estimations

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués en note 15.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir à un modèle financier décrit en note 22 –capitaux propres.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

La valeur comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reconnus au 31 décembre 2018 est de 2 191 K€ et le montant des reports fiscaux déficitaires n'ayant pas fait l'objet de l'activation d'un impôt différé actif est non significatif (idem en 2017). De plus amples détails sont communiqués en note 12 – impôts sur le résultat.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2018 s'élève à 2 127 milliers d'euros (contre 2 099 milliers d'euros en 2017). De plus amples détails sont communiqués en note 9.

- Provisions pour risques et charges et provisions clients

La détermination du montant des provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra. Le montant des provisions pour risques et charges comptabilisées au 31 décembre 2018 est de 1 447 milliers d'euros (contre 787 milliers d'euros en 2017) et 2 744 milliers d'euros de provisions client. De plus amples détails sont fournis en note 9 – Provisions et dépréciation.

Note 4. Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 66 sociétés dont 63 sont consolidées par intégration globale et 3 par mise en équivalence (contre 64 sociétés au 31 décembre 2017).

Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

Acquisition de 56.83% de STELLENBOSCH VINEYARDS par la société ASA.
Acquisition de 100% de la société LES CARTES DE VIN, fusionnée avec la SAS Cazes au 1er avril 2018.
Reprise de 100% des parts de la SCEA DE LANDEYRAN.
Acquisition de 45% parts de la SAS PRODEGUSTATION qui porte la participation d'AdVini à 65%.
Fusion de la société SAS Domaine LAPALU avec la société SAS AMP Médoc.

Les écarts d'évaluation de ces acquisitions n'ont pas généré de Badwill significatif. L'affectation provisoire des écarts d'acquisition devra être affinée dans le délai de 12 mois.

Ces entités ont contribué à hauteur de 7.3 M€ au Chiffre d'Affaires consolidé de l'exercice 2018 et de -0.46 M€ au compte de résultat.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	31-déc-18
Acquisition de titres de participation	-4 373
Trésorerie nette	-3 746
variation de périmètre	**-8 119**

Les actifs et passifs des entrées de périmètre se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31-déc-18
Immobilisations incorporelles	2 182
Immobilisations corporelles	3 893
Autres actifs non courants	89
Actifs non courants	**6 165**
Stocks	3 002
Clients	2 123
Autres créances	176
Trésorerie et équivalents de trésoreri	720
Actifs courants	**6 020**
TOTAL ACTIF	**12 185**
Dettes financières	2
Autres passifs non courants	
Passifs non courants	**2**
Dettes financières	2 688
Fournisseurs et comptes rattachés	150
Autres passifs courants	2 856
Passifs courants	**5 695**
TOTAL PASSIF	**5 696**

Liste des sociétés du Groupe :

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS RIGAL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
10	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	50,00%	71,43%	Euro	Intégration globale
11	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
12	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
13	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
14	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
15	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
16	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
17	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
18	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
19	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
20	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
21	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
22	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
23	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
24	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
28	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
29	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
30	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
31	VINA CASABLANCA, Limitada (Chili)	30,90%	30,90%	Dollar US	Mise en équivalence
32	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
33	CLUB FRANCAIS DU VIN	62,50%	62,50%	Euro	Intégration globale
34	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	65,00%	65,00%	CHF	Intégration globale
35	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
36	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
37	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	50,50%	50,50%	Euro	Intégration globale
38	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
39	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
40	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
41	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
42	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
43	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
44	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
45	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
46	CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
47	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
48	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
49	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
50	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
51	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
52	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
53	SCEA Garri du Gai	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
54	Advini South Africa	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
55	Ken Forester	100,00%	51,00%	Rand	Intégration globale
56	Maison du Cap	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
57	Le Bonheur	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
58	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
59	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
60	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
61	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
62	SAS MATPRO	75,00%	75,00%	Euro	Intégration globale
63	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
64	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
65	STELLENBOSCH VINEYARDS	56,83%	56,83%	Rand	Intégration globale
66	PRODEGUSTATION	65,00%	65,00%	Euro	Intégration globale

Note 5. Information sectorielle

Ventes de produits

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
 - Flux commerciaux croisés
 - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
 - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
 - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
 - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
 - Décisions d'investissements
 - Gestion des besoins de financements

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

Au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	254 031	9 496	-6 437	**257 089**
Marge Brute	94 097	6 473	-4 288	**96 283**
%	37,0%	68,2%	66,6%	37,5%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	6 568	-215	0	**6 352**
Résultat Financier	-1 797	-65	0	**-1 862**
Résultat avant IS	4 784	-284	0	**4 500**
Charge d'Impôt	-52	23	0	**-28**
Actifs sectoriels	382 927	9 659	-6 685	**385 901**

Au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	246 658	9 795	-6 489	**249 964**
Marge Brute	93 085	6 832	-3 758	**96 159**
%	37,7%	69,7%	57,9%	38,5%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	4 723	17	0	**4 740**
Résultat Financier	-1 379	-58	0	**-1 437**
Résultat avant IS	3 312	-34	0	**3 277**
Charge d'Impôt	983	-18	0	**965**
Actifs sectoriels	372 971	8 335	-6 182	**375 124**

Les méthodes comptables utilisées pour l'information sectorielle sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. La quasi-totalité des flux d'investissements concerne le secteur Vin.

Informations relatives aux zones géographiques

en millions d'euros

Au 31 décembre 2018	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	154,0	103,1	**257,1**

en millions d'euros

Au 31 décembre 2017	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	152,6	97,4	**250,0**

Chiffre d'Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n'a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d'affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud, hors actifs dans les entreprises associées au Chili.

Note 6. Charges de personnel

Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Salaires et traitements	30 183	28 442
Charges sociales	10 563	11 369
Participation des salariés	246	303
Charges liées aux actions gratuites	48	80
Total	**41 040**	**40 193**

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 2 014 milliers d'euros (contre 2 366 milliers d'euros en 2017).

Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel. Ce crédit d'impôt a permis à AdVini le financement de l'amélioration de sa compétitivité, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de son fonds de roulement.

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-18	31-déc.-17
Dirigeants	1	1
Cadres	220	215
Agents de Maîtrise	107	105
Employés et Ouvriers	443	459
Total	**771**	**780**

Note 7. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

- **Evaluation**

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

- **Amortissement**

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dév.ERP	Marques	Logiciels	Baux ruraux
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie	Indéfinie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans	non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de dépréciation, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	**13 548**	**21 424**	**7 619**	**42 591**
Regroupement d'entreprises	-	2 505	37	**2 542**
Acquisitions	567	-	33	**599**
Cessions /Diminution	(1 222)	-	(4)	**-1 226**
Ecarts de conversion	-	(517)	(5)	**-522**
Autres	(44)	44	-	
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	**12 849**	**23 456**	**7 680**	**43 985**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2017	**3 429**	**367**	**543**	**4 339**
Regroupement d'entreprises	-	-	-	**-**
Dotation aux Amortissements et Provisions	1 302	17	291	**1 610**
Cessions/Diminution	(1 222)	-	(4)	**(1 226)**
Ecarts de conversion	-	1	(0)	**1**
Autres	119	-	(119)	**0**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2018	**3 627**	**385**	**711**	**4 724**
Valeurs nettes au 31 décembre 2017	**10 119**	**21 058**	**7 075**	**38 252**
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	**9 221**	**23 070**	**6 969**	**39 261**

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 15).

Note 8. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

- **Evaluation**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

- **Amortissement**

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

o Terrains	non amortis
o Plantations (vignes)	15 à 35 ans
o Constructions (*)	10 à 100 ans
o Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 40 ans
o Autres immobilisations corporelles	entre 5 et 10 ans

***** *Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.*

- **Contrats de location**

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

- **Actifs biologiques**

Suite à l'amendement d'IAS 41 « Plantes productrices », les plantes productrices (dont les vignes) sont désormais dans le champ d'application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et sont comptabilisées au coût amorti. Cela n'a eu aucun impact sur le traitement appliqué par Advini.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de dépréciation, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	**63 210**	**70 672**	**60 293**	**18 734**	**212 909**
Regroupement d'entreprises	681	3 659	1 997	263	**6 601**
Acquisitions	808	2 532	2 649	5 588	**11 578**
Cessions /Diminution	(2 138)	(5 127)	(1 875)	(1 819)	**(10 960)**
Ecarts de conversion	(592)	(573)	(342)	(86)	**(1 592)**
Autres	147	(663)	262	1 795	**1 541**
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	**62 116**	**70 501**	**62 985**	**24 475**	**220 077**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2017	**4 330**	**29 491**	**40 944**	**13 257**	**88 022**
Regroupement d'entreprises	2	-	13	100	**116**
Dotation aux Amortissements et Provisions	471	2 569	3 095	2 590	**8 724**
Cessions/Diminution	(207)	(2 736)	(1 162)	(1 170)	**(5 276)**
Ecarts de conversion	(12)	(36)	(233)	(36)	**(317)**
Autres	-	(448)	(174)	170	**(452)**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2018	**4 583**	**28 840**	**42 482**	**14 911**	**90 817**
Valeurs nettes au 31 décembre 2017	**58 880**	**41 181**	**19 349**	**5 477**	**124 887**
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	**57 533**	**41 661**	**20 502**	**9 564**	**129 260**

La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 4 491 milliers d'euros au 31 décembre 2018 (contre 4 650 milliers d'euros en 2017).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.

Les loyers restant à courir sur ces contrats sont de :

en milliers d'euros	Valeur
Loyer à un an	1 032
Loyer de un à cinq ans	2 463
Loyer à plus de cins ans	
TOTAL	3 495

Note 9. Provisions et dépréciations

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

en milliers d'euros	Stock	Clients	immob.	Titres de part.	TOTAL ACTIF	Autres	Retraite	TOTAL PASSIF	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2017	2 501	2 597	380	55	5 533	787	2 099	2 886	8 419
Dotations	756	222			978	769	105	874	1 852
Reprises utilisées	(2 188)	(228)			(2 417)	(446)		(446)	(2 863)
Reprises non utilisées					-	(159)		(159)	(159)
Regroupement d'entreprises	0	148			148	529	8	537	685
Écart de conversion	1	5			6	(33)		(33)	(27)
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI					-	-	(84)	(84)	(84)
Valeur au 31 décembre 2018	1 070	2 744	380	55	4 249	1 448	2 127	3 575	7 824
- dont part courante	1 070	2 744		55	3 869	1 448		1 448	5 317
- dont part non courante			380	0	380		2 127	2 127	2 507

Les provisions pour risque couvrent divers risques sociaux et commerciaux.

Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

- **Composantes des engagements provisionnés**

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Indemnités de départ à la retraite	2 127	2 099
Médaille du travail		
Autres		
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	**2 127**	**2 099**

- **Variation des engagements sur la période**

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Provision au bilan à l'ouverture	**2 099**	**1 979**
Variations de périmètre	8	13
Charges nettes de la période	105	106
Reprises nettes de la période	-	
Prestations payées sur la période		
Variations des écarts actuariels comptabilisés	(84)	
Provision au bilan à la clôture	**2 127**	**2 099**
- Dont part courante		
- Dont part non courante	2 127	2 099

- **Hypothèses de calcul retenues**

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc-18	31-déc-17
Taux d'actualisation	1,57%	1,31%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	65 ans*	65 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	1,0%	0,7%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

Au 31 décembre 2018, un test de sensibilité a été effectué : une variation de +/- 0.50% aurait une incidence d'environ 180 K€ de ces engagements.

Autres provisions

Les autres provisions se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Provision fiscale	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2017	**585**	**160**	**-**	**42**	**787**
Dotations	338	432			769
Reprises utilisées	(320)	(126)			(446)
Reprises non utilisées	(159)				(159)
Reclassement	-				-
Regroupement d'entreprises	529				529
Écart de conversion	(33)				(33)
Autres variations	-				-
Valeur au 31 décembre 2018	**941**	**465**	**-**	**42**	**1 448**
- dont part courante	941	465		42	1 448
- dont part non courante					-

Note 10. Autres produits et charges opérationnels

Autres produits opérationnels

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Plus values nettes cessions immobilisations	3 852	268
Gains de change	932	104
Badwill et Juste valeur MEE	1 088	98
Divers produits d'exploitation	1 083	993
Total autres produits opérationnels	**6 954**	**1 463**

Les divers produits d'exploitation se composent notamment d'indemnités assurance.

Autres charges opérationnelles

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Moins values nettes cessions immobilisations		
Pertes de change	-1 111	-474
Frais d'acquisition et cessions immo		
Divers charges d'exploitation	-1 401	-841
Total autres Charges opérationnelles	**-2 512**	**-1 315**

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

Note 11. Résultat financier

- **Intérêts**

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- **Dividendes reçus**

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	65	22
Coût de l'endettement financier brut	-1 938	-1 425
Coût de l'endettement financier net	**-1 873**	**-1 403**
Autres produits financiers	69	208
Autres charges financières	-58	-242
Résultat Financier	**-1 862**	**-1 437**

Note 12. Impôts sur les résultats

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, tenant compte de la modification des règles relatives à l'utilisation des reports déficitaires suite à l'adoption de la Loi de finance rectificative pour 2012.

Au 31 décembre 2018, le taux d'impôt du groupe d'intégration fiscale est de 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal puis 33,33% au-delà. A compter de 2019, le taux est de 28% à hauteur de 500 000 euros et de 31 % au-delà. Puis, à compter de 2022, le taux est de 25%.

Cependant, ce taux de 33,33 % ne s'applique qu'aux seuls impôts différés relatifs à des actifs qui seront réalisés en 2018 ou à des passifs réglés en 2018.

en milliers d'euros		
Impôts différés sur :	**31-déc-18**	**31-déc-17**
Provisions règlementées	1 525	1 596
Indemnités de départ en retraite	-680	-667
Immo corporelles et crédit bail	661	783
Différences temporelles fiscales	-1 470	-1 227
IDA sur report fiscaux déficitaires	-2 191	-2 543
Instruments dérivés	-108	-112
Ecarts d'Evaluation	17 445	17 787
Divers	-17	-17
modification taux de 33,33% à 28% et 25%	-2530	-2053
Total	**12 634**	**13 548**
Dont IDP	14 825	16 091
Dont IDA	(2 191)	(2 543)

Charge d'impôt

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Charge d'impôt courant sur les sociétés	-625	-859
Charge (produit) d'impôt différé	596	1 824
Total charge d'impôt	**-28**	**965**

Le Groupe AdVini a mis en place un contrat d'intégration fiscale entre 17 sociétés du groupe.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	4 462	4 268
Charges d'impôt comptabilisée	28	(965)
Charges d'impôt incluse dans les activités abandonnées		
RESULTAT AVANT IMPOT	**4 490**	**3 303**
Taux d'impôt	*33,33%*	*33,33%*
Charges d'impôt théorique	1 497	1 101
Eléments de rapprochement :		
Badwill non imposables	(363)	(33)
Différences permanentes fiscales	195	129
Non reconnaissance des actifs d'ID non recouv. Sur reports fiscaux déficitaires		-
Paiements en actions - différence permanente	(0)	25
Aide Etat	(536)	(556)
Effet du changement de taux intégration fiscale *	(477)	(1 065)
Autres (dont impact de différence de taux d'imposition)	(287)	(567)
Total	**28**	**(965)**

*passage à 28% sur impôts différés à horizon 2018 et à 25% à compter de 2022.

Note 13. Résultat par action

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net, part du Groupe	4 471	4 243
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	4 471	4 243
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 849 766	3 838 423
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-94 929	-104 951
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	**3 754 837**	**3 733 472**
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement	4 651	5 000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	**3 759 488**	**3 738 472**
Résultat par action de base (en euro) total	1,19	1,14
Résultat par action dilué (en euro) total	1,19	1,13

Note 14. Goodwill

Regroupement d'entreprises

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 1er janvier 2004.

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.

Perte de valeur des goodwill

Les goodwill et actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée, de même que les actifs à long-terme non encore mis en service, sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre. Les autres actifs ne subissent un test qu'en présence d'un indice de perte de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs. Le taux retenu est déterminé, selon les actifs retenus, à partir des coûts moyens pondérés du capital et s'élève à 8,0% pour 2018 (8.0% pour 2017). Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont prudentes et conformes aux données de marché disponibles (2%).

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2017	Acquisition	Perte de valeur	Cession	Valeur nette au 31 décembre 2018
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970				970
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	1 009				1 009
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	890				890
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	190				190
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531				531
UGT Paris (CFV+PRD)	1 640	2 505			4 145
UGT Afrique du Sud (ASA)	54	2			56
Divers non affecté	71				71
TOTAL	5 355	2 507	0	0	7 862

Note 15. Dépréciation des actifs

Les valeurs recouvrables des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ont été calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT. Les calculs sont basés sur les business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance.

Le taux d'actualisation appliqué aux flux futurs de trésorerie est de 8.0 % (8.0% au 31 décembre 2017). Pour les flux au-delà de 5 ans ou 7 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance à l'infini de 2%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

Ces tests de perte de valeur ont été réalisés selon les mêmes méthodes qu'au 31 décembre 2017, sur la base de business plans révisés.

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances.

Analyse de la sensibilité

L'analyse de la sensibilité des paramètres de taux d'actualisation et de taux de croissance a été réalisée sur des fourchettes allant de 7.5 à 8.5% pour le taux d'actualisation et de 1.5 à 2.5% pour le taux de croissance à l'infini.

Dans les conditions les plus défavorables (taux d'actualisation de 8.5% et taux de croissance à l'infini de 1.5%), les tests de sensibilité ne présentent pas de perte de valeur.

Note 16. Participation dans les entreprises associées

Le total des Bilans (comptes individuels) des entreprises associées s'élève à 9 585 milliers d'euros. Le Chiffre d'affaires est de 3 249 milliers d'euros pour un résultat net de - 41 milliers d'euros.

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Capitaux propres	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires	Résultat net	dont quote part groupe
VINA CASABLANCA, Limitada (Chili)	4 765	4 262		2 241	(68)	(21)
SCEA CHÂTEAU GASSIER	105	625		530	135	66
SELECT VINS ADVINI INC	61	(1)		477	(108)	(54)
TOTAL	4 932	4 887	0	3 249	-41	-9

Note 17. Actifs financiers

- **Actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés, selon le cas, en :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture.

Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2018 et 2017, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie (VMP).

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2018 et 2017, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées et de créances clients.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,
- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris dans le compte de résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie aux 31 décembre 2018 et 2017 sont les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués au coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

- **Hiérarchie des justes valeurs**

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Niveau 2 : (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (i.e déduites de prix observables).

La juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats, tels que calculés par les établissements bancaires (juste valeur dite « de niveau 2 »).

Niveau 3 : (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

- **Dépréciation des actifs financiers**

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

La juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2018

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2018	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	7 862					7 862
Immobilisations incorporelles	39 261					39 261
Immobilisations corporelles	129 260					129 260
Participations dans des entreprises associées	2 692					2 692
Autres actifs financiers	824	414	410			-
Impôts différés actifs	2 191					2 191
ACTIFS NON COURANTS	**182 090**	**414**	**410**	**-**	**-**	**181 266**
Stocks	118 645					118 645
Créances clients	56 528		56 528			-
Autres créances	18 973		6 644			12 329
Actifs d'impôts exigibles	1 584					1 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 081				8 081	-
Actifs détenus en vue de la vente	-					
ACTIFS COURANTS	**203 811**	**-**	**63 172**	**-**	**8 081**	**132 558**

Les catégories de Justes Valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Les autres créances correspondent notamment aux avances fournisseurs pour 6 644 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2017

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2017	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	5 355					5 355
Immobilisations incorporelles	38 252					38 252
Immobilisations corporelles	124 887					124 887
Participations dans des entreprises associées	2 570					2 570
Autres actifs financiers	578	415	163			-
Impôts différés actifs	2 543					2 543
ACTIFS NON COURANTS	**174 186**	**415**	**163**	**-**	**-**	**173 607**
Stocks	111 504					111 504
Créances clients	61 227		61 227			-
Autres créances	22 462		8 716			13 746
Actifs d'impôts exigibles	1 627					1 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 119				4 119	-
Actifs détenus en vue de la vente	-					
ACTIFS COURANTS	**200 939**	**-**	**69 942**	**-**	**4 119**	**126 877**

Variation des actifs financiers non courants

	31-déc-17	Regroupement d'entreprises	Acquisitions	Diminutions	Variation écart de conversion	31-déc-18
Actifs financiers disponibles à la vente	**415**	**1**	**41**	**-41**	**-2**	**414**
Participations dans entreprises associées	**2 570**	**-16**	**42**		**95**	**2 692**
Placements détenus jusqu'à leur échéance						
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat						
Prêts et créances financières	**181**	**0**	**4**	**170**	**3**	**359**
Total	**3 166**	**-15**	**88**	**129**	**96**	**3 465**

Echéancier des actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2018	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers disponibles à la vente		**414**	**414**
Participations dans entreprises associées		**2 692**	**2 692**
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
Prêts et créances financières	**359**		**359**
Total	**359**	**3 106**	**3 465**

Aucun actif financier non courant n'est en souffrance ou déprécié.

Note 18. Stocks

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Matières premières (matières sèches)	6 758	6 183
Vins en vrac	57 037	56 082
Vins en bouteille	52 984	47 535
Autres	2 935	4 204
Valeur brute	**119 715**	**114 004**
Dépréciation	(1 070)	(2 501)
Valeur nette	**118 645**	**111 504**

Note 19. Créances clients

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Variation

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2018	Provision 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2017
Créances clients	59 271	-2 744	56 528	61 227
Créances cédées au factor				
Effets à l'encaissement				
Total	**59 271**	**-2 744**	**56 528**	**61 227**

Balance âgée clients

en milliers d'euros	brut	%CA HT	net	%CA HT
non échues	50 558	19,7%	50 558	19,7%
Echues moins de 3 mois	5 471	2,1%	5 471	2,1%
Echues entre 3 et 12 mois	392	0,2%	392	0,2%
Echues de plus de 12 mois	2 851	1,1%	108	0,0%
Total	**59 271**	**23,1%**	**56 528**	**22,0%**

Note 20. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2018	Provision 31/12/2018	Valeur nette 31/12/18	Valeur nette 31/12/17
Avances Fournisseurs	6 644		6 644	8 716
Personnel	129		129	112
Charges constatées d'avance	1 307		1 307	1 116
Créances sur cessions d'immobilisations			-	0
Créances fiscales et divers	10 893		10 893	12 518
Créance d'impôt exigible	1 584		1 584	1 627
Total	**20 557**	**-**	**20 557**	**24 089**

Note 21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Valeurs Mobilières de Placement	**74**	**572**
Disponibilités	**8 008**	**3 547**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**8 081**	**4 119**
Découverts et concours bancaires courants	**-111 756**	**-104 831**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	**-103 675**	**-100 712**

Note 22. Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital était composé de 3 847 952 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 41 610 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 14 juin, après avoir entendu le rapport du directoire autorisant l'opération d'augmentation de capital, et après avoir constaté que le capital social de la Société est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital d'une somme de 23.087.712 euros pour le porter de 7.695.904 euros à 30.783.616 euros, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur les comptes « Primes émission, fusion et apport »

Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 3.847.952 actions de 2 euros à 8 euros chacune.

Elle a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.41 € par action, soit 1 578 K€, (contre 0.41 € au titre de la distribution du résultat de l'exercice 2017, soit 1 575 K€) et a offert aux actionnaires le choix d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2017.

Le prix d'émission des actions nouvelles était fixé à 30,66 euros et le délai de souscription était fixé jusqu'au 13 juillet 2018.

Le 28 août 2018, le directoire a constaté que, suite à l'offre de paiement du dividende 2017 en actions, 5 442 actions nouvelles de 8 euros chacune émises pour un montant de 30,66 ont été souscrites, représentant ainsi une augmentation de capital de 43 536 euros et une prime d'émission de 123 316 euros.

Au 31 décembre 2018, le capital est ainsi composé de 3 853 394 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 645 milliers d'euros.

Paiements en actions

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement pour 2014 est de 40 000 actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de l'année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

La juste valeur de ces actions gratuites à la date d'attribution du 12 août 2014 a été évaluée à 29.17 euros pour 2014, sur la base du cours coté de l'action AdVini à cette date et sous déduction des dividendes attendus auxquels les détenteurs de ces actions gratuites n'ont pas droit pendant la période d'acquisition de deux ans, suivie d'une période d'incessibilité de deux années supplémentaires.

Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).

Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 4 651 actions ont été également attribuées au titre de ce plan.

Au titre de l'exercice 2018, la charge comptabilisée au titre du plan 2014 est de 48 milliers d'euros.

Ecarts de conversion

Les variations des écarts de conversion liés aux capitaux propres sont de -2 266 milliers d'euros (-856 milliers d'euros en 2017). Les gains de change nets représentent -179 milliers d'euros au cours de l'exercice (contre -370 milliers d'euros pour 2017).

Actions propres

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur en K€
Au 31 décembre 2017	103 598	**1 928**
Acquisitions	10 432	**339**
Cessions	-27 670	**-602**
Au 31 décembre 2018	**86 360**	**1 665**

Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Lors de l'assemblée générale du 13 juin 2019, il sera proposé un dividende de 0.33 € par action, soit un montant total de 1 299 010,02 € avec la possibilité offerte aux actionnaires d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2018.

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2018.

Les seules contraintes règlementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes règlementaires au cours de l'exercice.

Note 23. Dettes financières

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

Evolution de l'endettement

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2017	**2642**	**63 912**	**58**	**104 830**	**630**	**172 073**
Augmentation	1 990	13 341		3 220	-	18 551
Diminution	(1 135)	(14 299)			(74)	(15 509)
Regroupement d'entreprises		9		3 862		3 871
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés						-
Écart de conversion	(2)	(0)		(157)	(53)	(212)
Autres variations		0	15		(0)	15
Valeur au 31 décembre 2018	**3 495**	**62 963**	**73**	**111 755**	**503**	**178 790**
dont part courante	1 032	13 114		111 755		125 901
dont part non courante	2 463	49 849	73		503	52 889
dont de 1 à 5 ans	2 158	41 433	73		503	44 168
dont + de 5 ans	305	8 416				8 721

Echéancier

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	1 032	2 158	305	3 495
Emprunts envers établissements de crédit	13 114	41 433	8 416	62 963
Instruments dérivés passifs	-	73		73
Concours bancaires	111 755	-		111 755
Autres	-	503		503
Valeur au 31 décembre 2017	**125 901**	**44 168**	**8 721**	**178 789**

Les dettes financières sont toutes libellées en euros,

Les nouvelles dettes à moyen terme financent le renouvellement de la flotte de véhicule, la rénovation des sites et la modernisation de l'outil de production.

Analyse par nature de taux

	2018		2017	
en milliers d'euros	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes envers des établissements de crédit	93,9%	6,1%	90,5%	9,5%
Dettes sur contrats de location financement	100,0%		100,0%	
Concours Bancaires		100,0%		100,0%

Les dettes à taux variables sont indexées sur la moyenne mensuelle de l'EONIA pour les découverts bancaires et sur l'EURIBOR 1 mois ou 3 mois pour les emprunts bancaires.

Note 24. Covenants

Quatre contrats d'emprunts sont assortis de clauses de remboursement anticipé :

Un premier emprunt est assorti de ratios basés sur les comptes de la société Domaine LAROCHE. Les ratios concernés sont les dettes financières nettes / fonds propres, les dettes à moyen et long terme / capacité d'autofinancement et les frais financiers / excédent brut d'exploitation.

Les trois autres emprunts sont assortis de ratios basés sur les comptes annuels de la société AdVini et de la société MOUEIX. Les ratios concernés sont le maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 31/12/2017, les fonds propres /dettes à moyen et long terme, l'endettement net /situation nette.

Les critères sur la société MOUEIX et un des critères sur les emprunts des sociétés LAROCHE et ADVINI ne sont pas respectés au 31/12/18.

Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'encours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs, le reclassement en part courante de ces emprunts porterait sur 76 k€.

Note 25. Passifs financiers

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et les concours bancaires.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2018

	Montant au bilan 31.12.2018	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	52 888	52 814	73			-
Passifs d'impôts différés	14 825					14 825
Provisions part non courante	2 127					2 127
PASSIFS NON COURANTS	**69 840**	**52 814**	**73**	**-**	**-**	**16 952**
Dettes financières part moins d'un an	125 902	125 902				-
Dettes d'impôt exigible	401					401
Dettes fournisseurs	49 749	49 749				-
Provisions part courante	1 448					1 448
Autres passifs courants	34 371	3 426				30 944
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-				-
PASSIFS COURANTS	**211 870**	**179 077**	**-**	**-**	**-**	**32 793**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers à l'exception des emprunts bancaires à taux fixe, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative. Les justes valeurs des emprunts bancaires à taux fixe calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus au taux d'intérêt courant EURIBOR 3 mois flooré à 0 ne varient pas.

Au 31 décembre 2017

	Montant au bilan 31.12.2017	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	52 606	52 548	58			-
Passifs d'impôts différés	16 091					16 091
Provisions part non courante	2 099					2 099
PASSIFS NON COURANTS	**70 796**	**52 548**	**58**	**-**	**-**	**18 189**
Dettes financières part moins d'un an	119 467	119 467				-
Dettes d'impôt exigible	727					727
Dettes fournisseurs	50 216	50 216				-
Provisions part courante	787					787
Autres passifs courants	33 113	5 002				28 111
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-				-
PASSIFS COURANTS	**204 310**	**174 684**	**-**	**-**	**-**	**29 626**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Note 26. Instruments dérivés et gestion des risques financiers

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD et USD) et de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change retenue par le Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception liée à l'application de la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Dans le contexte Groupe, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon la relation de couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes : pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative. Tous les instruments financiers dérivés ont été conclus pour les besoins de la couverture des risques de taux d'intérêt et des taux de change. Ainsi, en 2018, tous les instruments dérivés sont traités en instruments de couverture au sens de l'IAS 39 (cf. note 3 – instruments financiers dérivés).

Risque de change

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/18	Valeur de marché 31/12/17	Variation de juste valeur
Vente à terme	2 348	33	25	7
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	2 348	33	25	7

L'essentiel des flux d'achats et de ventes est réalisé en euros. Le risque de change sur les opérations réalisées en USD et sur le dollar canadien est limité, les achats et ventes étant effectués dans ces mêmes devises. Un risque de change marginal peut également résulter des opérations réalisées sur le peso chilien et le rand. Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin juin 2019.

Risque de taux

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/18	Valeur de marché 31/12/17	Variation de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	63 000	-106	-75	-31
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	0	0	-9	9
Total des instruments dérivés sur risque de taux	63 000	(106)	(84)	(22)

Le risque de taux d'intérêt résulte du recours à des financements à taux variable et concerne donc le risque de hausse des taux d'intérêt.

Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable ont donné lieu à des contrats de caps, qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorables.

Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le management.

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin mars 2021.

Risque de liquidité

Le Groupe considère que le risque d'insuffisance de trésorerie est très limité. Par ailleurs, le groupe estime que l'accès à des sources de financement diversifiées doit permettre de réduire le risque.

Les renégociations régulières des lignes de trésorerie permettent à la société de répondre à ses besoins de financement à court terme.

Risque de crédit

Ce risque, qui pourrait résulter de la défaillance d'un client du Groupe, est limité à la fois par la diversité du portefeuille de clients (équilibre des circuits de distribution, répartition géographique) et par la politique d'assurance-crédit globale pour le Groupe.

Les autres actifs financiers sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan.

En matière de gestion du risque client, le Groupe dispose d'une assurance-crédit globale qui couvre l'ensemble de son activité et de procédures internes visant à minimiser les prises de risques pour la part des créances non couverte par cette assurance. Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non recouvrement.

Risque de prix de matières premières

Les process d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur la matière première, le vin, est très faible du fait de la diversité et de l'étendue des sources d'approvisionnement.

Note 27. Autres passifs courants et compte de régularisation

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Dettes fiscales et sociales	15 644	17 003
Autres dettes	16 298	14 943
Produits constatés d'avance	2 428	1 167
Total	34 371	33 113

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.

Note 28. Parties liées

Achats et ventes de biens et services

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Ventes au Groupe AdVini	4 965	4 686
Achats au Groupe AdVini	57	140

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (77 %) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (23%).

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et de la Direction générale

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Avantages à court terme	1 282	1 235
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions	48	64
Total	**1 330**	**1 299**

Le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance, au titre de 2018, s'est élevé à 50 milliers d'euros (54 milliers d'euros en 2017 également).

Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 405 202 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2018. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et deux membres du Directoire.

Note 29. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Engagements réciproques		
Envers les caves ou des propriétaires	28 184	36 514
Dettes garanties par des sûretés réelles		
Nantissements fonds de commerce	-	-
Nantissements titres et instruments financiers	16 503	12 712
Hypothèques	775	1 683
Gages		
Engagements donnés		
Autres garanties données	731	731
Cautions	6 017	751
	52 210	**52 390**

Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés. La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Antoine Moueix, SCI Château Baron Georges, SCEA Raymond, Champy et Lapalu. Le montant des contrats de locations simples, concernés par les informations requises par la norme IAS 17, n'est pas significatif.

Note 30. Evénements postérieurs à la clôture de la période

Néant

Note 31. Informations diverses

-Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2018 s'élèvent à :

en milliers d'euros	EY	KPMG
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	181	55
Autres SACC (attestations, mission de l'organisme tiers indépendant)	5	4
Total	**186**	**59**

-Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- Siège social : Saint Félix de Lodez
- R.C.S. : Montpellier 348 276 536

ADVINI SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 31.491.152 euros
L'enclos - 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 RCS Montpellier

RAPPORT DE GROUPE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



Note 1. Informations générales

AdVini (ci- après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est à Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

AdVini est une société anonyme cotée sur l'Eurolist Paris Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 29 mars 2019, le Directoire a arrêté les comptes au 31 décembre 2018 qui ont été présentés au Conseil de surveillance le 29 mars et a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 13 juin 2019.

Note 2. Faits caractéristiques de la période

Le 8 mars 2018, acquisition de 100% de la société LES CARTES DE VIN par la société CAZES.

Le 9 avril 2018, acquisition de 56,83% de Stellenbosch Vineyards par la société ADVINI SOUTH AFRICA.

Au titre de la consolidation des positions d'AdVini à l'amont, reprise du Domaine de Landeyran (Languedoc), le 14 mars 2018.

Le 21 décembre 2018, acquisition de 45% des parts de la SAS PRODEGUSTATION qui porte la participation d'Advini à 65%.

Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Déclaration de conformité

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 Juillet 2002, les comptes consolidés de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au Bulletin Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2018. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

Le site internet de la commission européenne sur lequel ce référentiel est disponible est le suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire décrites ci-dessous.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire pour les comptes du Groupe à compter du 1er janvier 2018 :

- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients & amendements date d'entrée en vigueur d'IFRS 15
- Clarifications apportées à IFRS 15
- IFRS 9 – Instruments financiers
- Annual Improvements to IFRS (Cycle 2014-2016)
- Amendments to IFRS 2: Classification and Measurement of Share-based Payment Transactions
- Amendments d'IFRS 4: Application d'IFRS 9 Instruments Financiers et d'IFRS 4 Contrats d'Assurance
- Amendment to IAS 28 : exemption from applying the equity method – measuring an associate or JV at fair value
- IFRIC 22 Foreign Currency Transactions and Advance Consideration
- Amendments to IAS 40 : Transfers of Investment Property

Les impacts de l'adoption des normes IFRS 15 et IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 sont décrits ci-dessous. L'adoption des autres nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

· NORME IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS »

Cette norme IFRS 15 remplace les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations liées (IFRIC 13, IFRIC 15, IFRIC 18, SIC 31) et établit les principes généraux pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Ces principes sont fondés sur l'idée que la comptabilisation du chiffre d'affaires doit dépeindre le transfert du contrôle des biens et services promis au client pour des montants représentatifs de la rémunération à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. La mise en œuvre de la norme repose sur une démarche constituée de 5 étapes (identification du contrat, identification des obligations de performance, détermination du prix de transaction, allocation du prix de transaction ; comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque chaque obligation de performance est satisfaite). L'amendement « clarifications to IFRS 15 » publié en avril 2016, apporte des clarifications sur l'identification des obligations de performance, la mise en œuvre des dispositions permettant de distinguer un « agent » d'un « principal », la comptabilisation des licences et ajoute de nouveaux expédients pratiques liés à la transition.
Cette norme requiert de la part du Groupe d'exercer un jugement, en tenant compte de tous les faits et circonstances, pour appliquer la démarche en 5 étapes décrite ci-dessus aux contrats conclus avec les clients. La norme précise également le traitement comptable applicable aux couts incrémentaux d'obtention d'un contrat, ainsi que les couts directement liés à la réalisation du contrat.

Dans le cadre de l'application d'IFRS 15 à compter du 1er janvier 2018, le groupe n'a pas constaté d'impacts significatifs sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires est essentiellement composé de la vente de vin à des tiers ainsi que des obligations connexes telles que notamment la prestation de transport. Le chiffre d'affaires résultant de la

vente de ces produits et la prestation associée est comptabilisé à partir du moment où le contrôle sur le produit vendu et la prestation rendue a été transféré au client.

·NORME IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

Cette norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle comporte 3 volets :

- Classification et évaluation des instruments financiers : IFRS 9 prévoit en particulier un classement des actifs financiers davantage fondé sur le business model et la nature des cash flows attendus ;

- Dépréciation des actifs financiers : la dépréciation des actifs financiers n'est plus fondée sur un modèle de risque avéré (« incurred losses ») mais sur un modèle conduisant à comptabiliser les pertes attendues (« expected losses ») ;

- Comptabilité de couverture : les modifications apportées par IFRS 9 visent à simplifier certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture et à davantage aligner les stratégies de couverture et leur traduction comptable. Les réflexions sur la macro-couverture sont encore en cours.

Le Groupe ADVINI a adopté IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 en utilisant la méthode simplifiée sans retraitement des comptes comparatifs.

Le Groupe ADVINI a fait le choix de continuer d'appliquer les dispositions de la norme IAS 39 pour la comptabilité de couverture.

Le Groupe ADVINI a plus particulièrement examiné sa méthode de dépréciation des créances client et sa conformité avec le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales prévu par IFRS 9. Le modèle de dépréciation retenue est globalement conforme aux nouvelles dispositions d'IFRS 9.

Compte tenu de la nature de ses autres actifs financiers et passifs financiers, le Groupe n'a pas identifié d'impact matériel résultant de l'application de la norme IFRS 9.

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2018 :

Norme / Interprétation	**Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)**	**Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)**
Amendments to IFRS10 and IAS28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	*Reportée sine die*	*Suspendu*
IFRIC 23 *Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat*	1/01/2019	1/01/2019
IFRS 17 Insurance contracts	1/01/2021	ND
Amendements à IFRS 9: Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative	1/01/2019	1/01/2019
Amendments to IAS 28: Long-term Interests in Associates and Joint Ventures	1/01/2019	Endossement attendu Q1 2019
Annual Improvements to IFRS 2015-2017 cycle	1/01/2019	Endossement attendu Q1 2019
Amendments to IFRS 3 *Business Combinations* & IFRS 11 *Joint Arrangements*		
Amendments to IAS 12 *Income taxes*		
Amendments to IAS 23 *Borrowing costs*		
Amendments to IAS 19: Plan Amendment, Curtailment or Settlement	1/01/2019	Endossement attendu Q1 2019
Amendment to IFRS 3 : definition of a business	1/01/2020	Endossement attendu 2019
Amendment to IAS 1 and IAS 8: definition of material	1/01/2020	Endossement attendu 2019

- **NORME IFRS 16 « Contrats de location »**

Les impacts de l'adoption de cette norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 sont décrits ci-dessous.
Cette norme IFRS 16 remplace IAS 17 et les interprétations qui y sont liées (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27).
La nouvelle norme élimine la distinction location simple/ location financement en imposant au locataire de comptabiliser un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentant l'obligation de payer ce droit, sauf exceptions (contrats d'une durée raisonnablement certaine inférieure à 12 mois ou actifs sous-jacents de faible valeur – i.e. dont la valeur unitaire à neuf n'excède pas environ 5.000 $ et qui peuvent être utilisés séparément).

L'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts sur le passif sont ensuite comptabilisés séparément au compte de résultat. Pour les bailleurs en revanche, la norme reconduit l'essentiel des principes antérieurs d'IAS 17.

Les travaux de mise en œuvre et d'évaluation des montants qui seront comptabilisés à l'actif et au passif, au 1er janvier 2019, sont en cours de finalisation et de vérification.
La méthode de transition retenu par la Groupe est la méthode "rétrospective simplifiée ».
Le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation initiale de la dette locative est le taux marginal distinct en fonction des actifs à financer ce taux varie entre 1,3% et 3,2% selon les contrats.

L'application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 aurait comme effet la reconnaissance à l'actif d'un montant de 27,7 M€ au titre des droits d'utilisation (dont 20,8 M€ au titre des locations de terres agricoles et 6,9 M€ au titre des autres locations) et au passif d'un montant de 27,7 M€ au titre des obligations locatives (dont 20,8 M€ au titre des locations de terres agricoles et 6,9 M€ au titre des autres locations).
L'impact sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2019 serait limité.

Par ailleurs les comptes consolidés, annuel du groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017 ont une durée de 12 mois.

Règles de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le groupe a fait le choix de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en Résultat opérationnel conformément à la recommandation ANC 2013-01 du 4 avril 2013.

Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence l'Afrique du Sud, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

États financiers libellés en devises

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.
Cette conversion s'applique également au goodwill.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.
Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

Estimations et incertitudes

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

Jugements

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire :

- **Contrat de location financement**

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

Recours à des estimations

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués en note 15.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir à un modèle financier décrit en note 22 –capitaux propres.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

La valeur comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reconnus au 31 décembre 2018 est de 2 191 K€ et le montant des reports fiscaux déficitaires n'ayant pas fait l'objet de l'activation d'un impôt différé actif est non significatif (idem en 2017). De plus amples détails sont communiqués en note 12 – impôts sur le résultat.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2018 s'élève à 2 127 milliers d'euros (contre 2 099 milliers d'euros en 2017). De plus amples détails sont communiqués en note 9.

- Provisions pour risques et charges et provisions clients

La détermination du montant des provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra. Le montant des provisions pour risques et charges comptabilisées au 31 décembre 2018 est de 1 447 milliers d'euros (contre 787 milliers d'euros en 2017) et 2 744 milliers d'euros de provisions client. De plus amples détails sont fournis en note 9 – Provisions et dépréciation.

Note 4. Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 66 sociétés dont 63 sont consolidées par intégration globale et 3 par mise en équivalence (contre 64 sociétés au 31 décembre 2017).

Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

Acquisition de 56.83% de STELLENBOSCH VINEYARDS par la société ASA.
Acquisition de 100% de la société LES CARTES DE VIN, fusionnée avec la SAS Cazes au 1er avril 2018.
Reprise de 100% des parts de la SCEA DE LANDEYRAN.
Acquisition de 45% parts de la SAS PRODEGUSTATION qui porte la participation d'AdVini à 65%.
Fusion de la société SAS Domaine LAPALU avec la société SAS AMP Médoc.

Les écarts d'évaluation de ces acquisitions n'ont pas généré de Badwill significatif. L'affectation provisoire des écarts d'acquisition devra être affinée dans le délai de 12 mois.

Ces entités ont contribué à hauteur de 7.3 M€ au Chiffre d'Affaires consolidé de l'exercice 2018 et de -0.46 M€ au compte de résultat.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	31-déc-18
Acquisition de titres de participation	-4 373
Trésorerie nette	-3 746
variation de périmètre	**-8 119**

Les actifs et passifs des entrées de périmètre se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31-déc-18
Immobilisations incorporelles	2 182
Immobilisations corporelles	3 893
Autres actifs non courants	89
Actifs non courants	**6 165**
Stocks	3 002
Clients	2 123
Autres créances	176
Trésorerie et équivalents de trésoreri	720
Actifs courants	**6 020**
TOTAL ACTIF	**12 185**
Dettes financières	2
Autres passifs non courants	
Passifs non courants	**2**
Dettes financières	2 688
Fournisseurs et comptes rattachés	150
Autres passifs courants	2 856
Passifs courants	**5 695**
TOTAL PASSIF	**5 696**

Liste des sociétés du Groupe :

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS RIGAL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
10	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	50,00%	71,43%	Euro	Intégration globale
11	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
12	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
13	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
14	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
15	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
16	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
17	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
18	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
19	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
20	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
21	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
22	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
23	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
24	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
28	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
29	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
30	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
31	VINA CASABLANCA, Limitada (Chili)	30,90%	30,90%	Dollar US	Mise en équivalence
32	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
33	CLUB FRANCAIS DU VIN	62,50%	62,50%	Euro	Intégration globale
34	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	65,00%	65,00%	CHF	Intégration globale
35	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
36	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
37	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	50,50%	50,50%	Euro	Intégration globale
38	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
39	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
40	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
41	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
42	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
43	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
44	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
45	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
46	CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
47	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
48	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
49	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
50	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
51	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
52	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
53	SCEA Garri du Gai	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
54	Advini South Africa	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
55	Ken Forester	100,00%	51,00%	Rand	Intégration globale
56	Maison du Cap	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
57	Le Bonheur	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
58	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
59	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
60	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
61	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
62	SAS MATPRO	75,00%	75,00%	Euro	Intégration globale
63	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
64	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
65	STELLENBOSCH VINEYARDS	56,83%	56,83%	Rand	Intégration globale
66	PRODEGUSTATION	65,00%	65,00%	Euro	Intégration globale

Note 5. Information sectorielle

Ventes de produits

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
 - Flux commerciaux croisés
 - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
 - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
 - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
 - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
 - Décisions d'investissements
 - Gestion des besoins de financements

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

Au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	254 031	9 496	-6 437	**257 089**
Marge Brute	94 097	6 473	-4 288	**96 283**
%	37,0%	68,2%	66,6%	37,5%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	6 568	-215	0	**6 352**
Résultat Financier	-1 797	-65	0	**-1 862**
Résultat avant IS	4 784	-284	0	**4 500**
Charge d'Impôt	-52	23	0	**-28**
Actifs sectoriels	382 927	9 659	-6 685	**385 901**

Au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	246 658	9 795	-6 489	**249 964**
Marge Brute	93 085	6 832	-3 758	**96 159**
%	37,7%	69,7%	57,9%	38,5%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	4 723	17	0	**4 740**
Résultat Financier	-1 379	-58	0	**-1 437**
Résultat avant IS	3 312	-34	0	**3 277**
Charge d'Impôt	983	-18	0	**965**
Actifs sectoriels	372 971	8 335	-6 182	**375 124**

Les méthodes comptables utilisées pour l'information sectorielle sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. La quasi-totalité des flux d'investissements concerne le secteur Vin.

Informations relatives aux zones géographiques

en millions d'euros

Au 31 décembre 2018	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	154,0	103,1	**257,1**

en millions d'euros

Au 31 décembre 2017	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	152,6	97,4	**250,0**

Chiffre d'Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n'a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d'affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud, hors actifs dans les entreprises associées au Chili.

Note 6. Charges de personnel

Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Salaires et traitements	30 183	28 442
Charges sociales	10 563	11 369
Participation des salariés	246	303
Charges liées aux actions gratuites	48	80
Total	**41 040**	**40 193**

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 2 014 milliers d'euros (contre 2 366 milliers d'euros en 2017).

Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel. Ce crédit d'impôt a permis à AdVini le financement de l'amélioration de sa compétitivité, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de son fonds de roulement.

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-18	31-déc.-17
Dirigeants	1	1
Cadres	220	215
Agents de Maîtrise	107	105
Employés et Ouvriers	443	459
Total	**771**	**780**

Note 7. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

- **Evaluation**

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

- **Amortissement**

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dév.ERP	Marques	Logiciels	Baux ruraux
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie	Indéfinie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans	non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de dépréciation, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	**13 548**	**21 424**	**7 619**	**42 591**
Regroupement d'entreprises	-	2 505	37	**2 542**
Acquisitions	567	-	33	**599**
Cessions /Diminution	(1 222)	-	(4)	**-1 226**
Ecarts de conversion	-	(517)	(5)	**-522**
Autres	(44)	44	-	
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	**12 849**	**23 456**	**7 680**	**43 985**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2017	**3 429**	**367**	**543**	**4 339**
Regroupement d'entreprises	-	-	-	**-**
Dotation aux Amortissements et Provisions	1 302	17	291	**1 610**
Cessions/Diminution	(1 222)	-	(4)	**(1 226)**
Ecarts de conversion	-	1	(0)	**1**
Autres	119	-	(119)	**0**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2018	**3 627**	**385**	**711**	**4 724**
Valeurs nettes au 31 décembre 2017	**10 119**	**21 058**	**7 075**	**38 252**
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	**9 221**	**23 070**	**6 969**	**39 261**

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 15).

Note 8. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

- **Evaluation**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

- **Amortissement**

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

o Terrains	non amortis
o Plantations (vignes)	15 à 35 ans
o Constructions (*)	10 à 100 ans
o Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 40 ans
o Autres immobilisations corporelles	entre 5 et 10 ans

***** *Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.*

- **Contrats de location**

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

- **Actifs biologiques**

Suite à l'amendement d'IAS 41 « Plantes productrices », les plantes productrices (dont les vignes) sont désormais dans le champ d'application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et sont comptabilisées au coût amorti. Cela n'a eu aucun impact sur le traitement appliqué par Advini.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de dépréciation, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	**63 210**	**70 672**	**60 293**	**18 734**	**212 909**
Regroupement d'entreprises	681	3 659	1 997	263	**6 601**
Acquisitions	808	2 532	2 649	5 588	**11 578**
Cessions /Diminution	(2 138)	(5 127)	(1 875)	(1 819)	**(10 960)**
Ecarts de conversion	(592)	(573)	(342)	(86)	**(1 592)**
Autres	147	(663)	262	1 795	**1 541**
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	**62 116**	**70 501**	**62 985**	**24 475**	**220 077**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2017	**4 330**	**29 491**	**40 944**	**13 257**	**88 022**
Regroupement d'entreprises	2	-	13	100	**116**
Dotation aux Amortissements et Provisions	471	2 569	3 095	2 590	**8 724**
Cessions/Diminution	(207)	(2 736)	(1 162)	(1 170)	**(5 276)**
Ecarts de conversion	(12)	(36)	(233)	(36)	**(317)**
Autres	-	(448)	(174)	170	**(452)**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2018	**4 583**	**28 840**	**42 482**	**14 911**	**90 817**
Valeurs nettes au 31 décembre 2017	**58 880**	**41 181**	**19 349**	**5 477**	**124 887**
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	**57 533**	**41 661**	**20 502**	**9 564**	**129 260**

La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 4 491 milliers d'euros au 31 décembre 2018 (contre 4 650 milliers d'euros en 2017).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.

Les loyers restant à courir sur ces contrats sont de :

en milliers d'euros	Valeur
Loyer à un an	1 032
Loyer de un à cinq ans	2 463
Loyer à plus de cins ans	
TOTAL	3 495

Note 9. Provisions et dépréciations

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

en milliers d'euros	Stock	Clients	immob.	Titres de part.	TOTAL ACTIF	Autres	Retraite	TOTAL PASSIF	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2017	2 501	2 597	380	55	5 533	787	2 099	2 886	8 419
Dotations	756	222			978	769	105	874	1 852
Reprises utilisées	(2 188)	(228)			(2 417)	(446)		(446)	(2 863)
Reprises non utilisées					-	(159)		(159)	(159)
Regroupement d'entreprises	0	148			148	529	8	537	685
Écart de conversion	1	5			6	(33)		(33)	(27)
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI					-	-	(84)	(84)	(84)
Valeur au 31 décembre 2018	1 070	2 744	380	55	4 249	1 448	2 127	3 575	7 824
- dont part courante	1 070	2 744		55	3 869	1 448		1 448	5 317
- dont part non courante			380	0	380		2 127	2 127	2 507

Les provisions pour risque couvrent divers risques sociaux et commerciaux.

Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

- **Composantes des engagements provisionnés**

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Indemnités de départ à la retraite	2 127	2 099
Médaille du travail		
Autres		
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	**2 127**	**2 099**

- **Variation des engagements sur la période**

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Provision au bilan à l'ouverture	**2 099**	**1 979**
Variations de périmètre	8	13
Charges nettes de la période	105	106
Reprises nettes de la période	-	
Prestations payées sur la période		
Variations des écarts actuariels comptabilisés	(84)	
Provision au bilan à la clôture	**2 127**	**2 099**
- Dont part courante		
- Dont part non courante	2 127	2 099

- **Hypothèses de calcul retenues**

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc-18	31-déc-17
Taux d'actualisation	1,57%	1,31%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	65 ans*	65 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	1,0%	0,7%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

Au 31 décembre 2018, un test de sensibilité a été effectué : une variation de +/- 0.50% aurait une incidence d'environ 180 K€ de ces engagements.

Autres provisions

Les autres provisions se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Provision fiscale	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2017	**585**	**160**	**-**	**42**	**787**
Dotations	338	432			769
Reprises utilisées	(320)	(126)			(446)
Reprises non utilisées	(159)				(159)
Reclassement	-				-
Regroupement d'entreprises	529				529
Écart de conversion	(33)				(33)
Autres variations	-				-
Valeur au 31 décembre 2018	**941**	**465**	**-**	**42**	**1 448**
- dont part courante	941	465		42	1 448
- dont part non courante					-

Note 10. Autres produits et charges opérationnels

Autres produits opérationnels

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Plus values nettes cessions immobilisations	3 852	268
Gains de change	932	104
Badwill et Juste valeur MEE	1 088	98
Divers produits d'exploitation	1 083	993
Total autres produits opérationnels	**6 954**	**1 463**

Les divers produits d'exploitation se composent notamment d'indemnités assurance.

Autres charges opérationnelles

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Moins values nettes cessions immobilisations		
Pertes de change	-1 111	-474
Frais d'acquisition et cessions immo		
Divers charges d'exploitation	-1 401	-841
Total autres Charges opérationnelles	**-2 512**	**-1 315**

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

Note 11. Résultat financier

- **Intérêts**

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- **Dividendes reçus**

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	65	22
Coût de l'endettement financier brut	-1 938	-1 425
Coût de l'endettement financier net	**-1 873**	**-1 403**
Autres produits financiers	69	208
Autres charges financières	-58	-242
Résultat Financier	**-1 862**	**-1 437**

Note 12. Impôts sur les résultats

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, tenant compte de la modification des règles relatives à l'utilisation des reports déficitaires suite à l'adoption de la Loi de finance rectificative pour 2012.

Au 31 décembre 2018, le taux d'impôt du groupe d'intégration fiscale est de 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal puis 33,33% au-delà. A compter de 2019, le taux est de 28% à hauteur de 500 000 euros et de 31 % au-delà. Puis, à compter de 2022, le taux est de 25%.

Cependant, ce taux de 33,33 % ne s'applique qu'aux seuls impôts différés relatifs à des actifs qui seront réalisés en 2018 ou à des passifs réglés en 2018.

en milliers d'euros		
Impôts différés sur :	**31-déc-18**	**31-déc-17**
Provisions règlementées	1 525	1 596
Indemnités de départ en retraite	-680	-667
Immo corporelles et crédit bail	661	783
Différences temporelles fiscales	-1 470	-1 227
IDA sur report fiscaux déficitaires	-2 191	-2 543
Instruments dérivés	-108	-112
Ecarts d'Evaluation	17 445	17 787
Divers	-17	-17
modification taux de 33,33% à 28% et 25%	-2530	-2053
Total	**12 634**	**13 548**
Dont IDP	14 825	16 091
Dont IDA	(2 191)	(2 543)

Charge d'impôt

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Charge d'impôt courant sur les sociétés	-625	-859
Charge (produit) d'impôt différé	596	1 824
Total charge d'impôt	**-28**	**965**

Le Groupe AdVini a mis en place un contrat d'intégration fiscale entre 17 sociétés du groupe.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	4 462	4 268
Charges d'impôt comptabilisée	28	(965)
Charges d'impôt incluse dans les activités abandonnées		
RESULTAT AVANT IMPOT	**4 490**	**3 303**
Taux d'impôt	*33,33%*	*33,33%*
Charges d'impôt théorique	1 497	1 101
Eléments de rapprochement :		
Badwill non imposables	(363)	(33)
Différences permanentes fiscales	195	129
Non reconnaissance des actifs d'ID non recouv. Sur reports fiscaux déficitaires		-
Paiements en actions - différence permanente	(0)	25
Aide Etat	(536)	(556)
Effet du changement de taux intégration fiscale *	(477)	(1 065)
Autres (dont impact de différence de taux d'imposition)	(287)	(567)
Total	**28**	**(965)**

*passage à 28% sur impôts différés à horizon 2018 et à 25% à compter de 2022.

Note 13. Résultat par action

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net, part du Groupe	4 471	4 243
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	4 471	4 243
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 849 766	3 838 423
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-94 929	-104 951
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	**3 754 837**	**3 733 472**
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement	4 651	5 000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	**3 759 488**	**3 738 472**
Résultat par action de base (en euro) total	1,19	1,14
Résultat par action dilué (en euro) total	1,19	1,13

Note 14. Goodwill

Regroupement d'entreprises

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 1er janvier 2004.

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.

Perte de valeur des goodwill

Les goodwill et actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée, de même que les actifs à long-terme non encore mis en service, sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre. Les autres actifs ne subissent un test qu'en présence d'un indice de perte de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs. Le taux retenu est déterminé, selon les actifs retenus, à partir des coûts moyens pondérés du capital et s'élève à 8,0% pour 2018 (8.0% pour 2017). Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont prudentes et conformes aux données de marché disponibles (2%).

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2017	Acquisition	Perte de valeur	Cession	Valeur nette au 31 décembre 2018
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970				970
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	1 009				1 009
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	890				890
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	190				190
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531				531
UGT Paris (CFV+PRD)	1 640	2 505			4 145
UGT Afrique du Sud (ASA)	54	2			56
Divers non affecté	71				71
TOTAL	5 355	2 507	0	0	7 862

Note 15. Dépréciation des actifs

Les valeurs recouvrables des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ont été calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT. Les calculs sont basés sur les business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance.

Le taux d'actualisation appliqué aux flux futurs de trésorerie est de 8.0 % (8.0% au 31 décembre 2017). Pour les flux au-delà de 5 ans ou 7 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance à l'infini de 2%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

Ces tests de perte de valeur ont été réalisés selon les mêmes méthodes qu'au 31 décembre 2017, sur la base de business plans révisés.

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances.

Analyse de la sensibilité

L'analyse de la sensibilité des paramètres de taux d'actualisation et de taux de croissance a été réalisée sur des fourchettes allant de 7.5 à 8.5% pour le taux d'actualisation et de 1.5 à 2.5% pour le taux de croissance à l'infini.

Dans les conditions les plus défavorables (taux d'actualisation de 8.5% et taux de croissance à l'infini de 1.5%), les tests de sensibilité ne présentent pas de perte de valeur.

Note 16. Participation dans les entreprises associées

Le total des Bilans (comptes individuels) des entreprises associées s'élève à 9 585 milliers d'euros. Le Chiffre d'affaires est de 3 249 milliers d'euros pour un résultat net de - 41 milliers d'euros.

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Capitaux propres	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires	Résultat net	dont quote part groupe
VINA CASABLANCA, Limitada (Chili)	4 765	4 262		2 241	(68)	(21)
SCEA CHÂTEAU GASSIER	105	625		530	135	66
SELECT VINS ADVINI INC	61	(1)		477	(108)	(54)
TOTAL	4 932	4 887	0	3 249	-41	-9

Note 17. Actifs financiers

- **Actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés, selon le cas, en :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture.

Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2018 et 2017, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie (VMP).

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2018 et 2017, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées et de créances clients.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,
- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris dans le compte de résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie aux 31 décembre 2018 et 2017 sont les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués au coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

- **Hiérarchie des justes valeurs**

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Niveau 2 : (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (i.e déduites de prix observables).

La juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats, tels que calculés par les établissements bancaires (juste valeur dite « de niveau 2 »).

Niveau 3 : (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

- **Dépréciation des actifs financiers**

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

La juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2018

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2018	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	7 862					7 862
Immobilisations incorporelles	39 261					39 261
Immobilisations corporelles	129 260					129 260
Participations dans des entreprises associées	2 692					2 692
Autres actifs financiers	824	414	410			-
Impôts différés actifs	2 191					2 191
ACTIFS NON COURANTS	**182 090**	**414**	**410**	**-**	**-**	**181 266**
Stocks	118 645					118 645
Créances clients	56 528		56 528			-
Autres créances	18 973		6 644			12 329
Actifs d'impôts exigibles	1 584					1 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 081				8 081	-
Actifs détenus en vue de la vente	-					
ACTIFS COURANTS	**203 811**	**-**	**63 172**	**-**	**8 081**	**132 558**

Les catégories de Justes Valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Les autres créances correspondent notamment aux avances fournisseurs pour 6 644 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2017

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2017	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	5 355					5 355
Immobilisations incorporelles	38 252					38 252
Immobilisations corporelles	124 887					124 887
Participations dans des entreprises associées	2 570					2 570
Autres actifs financiers	578	415	163			-
Impôts différés actifs	2 543					2 543
ACTIFS NON COURANTS	**174 186**	**415**	**163**	**-**	**-**	**173 607**
Stocks	111 504					111 504
Créances clients	61 227		61 227			-
Autres créances	22 462		8 716			13 746
Actifs d'impôts exigibles	1 627					1 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 119				4 119	-
Actifs détenus en vue de la vente	-					
ACTIFS COURANTS	**200 939**	**-**	**69 942**	**-**	**4 119**	**126 877**

Variation des actifs financiers non courants

	31-déc-17	Regroupement d'entreprises	Acquisitions	Diminutions	Variation écart de conversion	31-déc-18
Actifs financiers disponibles à la vente	**415**	**1**	**41**	**-41**	**-2**	**414**
Participations dans entreprises associées	**2 570**	**-16**	**42**		**95**	**2 692**
Placements détenus jusqu'à leur échéance						
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat						
Prêts et créances financières	**181**	**0**	**4**	**170**	**3**	**359**
Total	**3 166**	**-15**	**88**	**129**	**96**	**3 465**

Echéancier des actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2018	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers disponibles à la vente		**414**	**414**
Participations dans entreprises associées		**2 692**	**2 692**
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
Prêts et créances financières	**359**		**359**
Total	**359**	**3 106**	**3 465**

Aucun actif financier non courant n'est en souffrance ou déprécié.

Note 18. Stocks

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Matières premières (matières sèches)	6 758	6 183
Vins en vrac	57 037	56 082
Vins en bouteille	52 984	47 535
Autres	2 935	4 204
Valeur brute	**119 715**	**114 004**
Dépréciation	(1 070)	(2 501)
Valeur nette	**118 645**	**111 504**

Note 19. Créances clients

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Variation

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2018	Provision 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2017
Créances clients	59 271	-2 744	56 528	61 227
Créances cédées au factor				
Effets à l'encaissement				
Total	**59 271**	**-2 744**	**56 528**	**61 227**

Balance âgée clients

en milliers d'euros	brut	%CA HT	net	%CA HT
non échues	50 558	19,7%	50 558	19,7%
Echues moins de 3 mois	5 471	2,1%	5 471	2,1%
Echues entre 3 et 12 mois	392	0,2%	392	0,2%
Echues de plus de 12 mois	2 851	1,1%	108	0,0%
Total	**59 271**	**23,1%**	**56 528**	**22,0%**

Note 20. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2018	Provision 31/12/2018	Valeur nette 31/12/18	Valeur nette 31/12/17
Avances Fournisseurs	6 644		6 644	8 716
Personnel	129		129	112
Charges constatées d'avance	1 307		1 307	1 116
Créances sur cessions d'immobilisations			-	0
Créances fiscales et divers	10 893		10 893	12 518
Créance d'impôt exigible	1 584		1 584	1 627
Total	**20 557**	**-**	**20 557**	**24 089**

Note 21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Valeurs Mobilières de Placement	**74**	**572**
Disponibilités	**8 008**	**3 547**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**8 081**	**4 119**
Découverts et concours bancaires courants	**-111 756**	**-104 831**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	**-103 675**	**-100 712**

Note 22. Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital était composé de 3 847 952 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 41 610 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 14 juin, après avoir entendu le rapport du directoire autorisant l'opération d'augmentation de capital, et après avoir constaté que le capital social de la Société est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital d'une somme de 23.087.712 euros pour le porter de 7.695.904 euros à 30.783.616 euros, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur les comptes « Primes émission, fusion et apport »

Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 3.847.952 actions de 2 euros à 8 euros chacune.

Elle a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.41 € par action, soit 1 578 K€, (contre 0.41 € au titre de la distribution du résultat de l'exercice 2017, soit 1 575 K€) et a offert aux actionnaires le choix d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2017.

Le prix d'émission des actions nouvelles était fixé à 30,66 euros et le délai de souscription était fixé jusqu'au 13 juillet 2018.

Le 28 août 2018, le directoire a constaté que, suite à l'offre de paiement du dividende 2017 en actions, 5 442 actions nouvelles de 8 euros chacune émises pour un montant de 30,66 ont été souscrites, représentant ainsi une augmentation de capital de 43 536 euros et une prime d'émission de 123 316 euros.

Au 31 décembre 2018, le capital est ainsi composé de 3 853 394 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 645 milliers d'euros.

Paiements en actions

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement pour 2014 est de 40 000 actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de l'année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

La juste valeur de ces actions gratuites à la date d'attribution du 12 août 2014 a été évaluée à 29.17 euros pour 2014, sur la base du cours coté de l'action AdVini à cette date et sous déduction des dividendes attendus auxquels les détenteurs de ces actions gratuites n'ont pas droit pendant la période d'acquisition de deux ans, suivie d'une période d'incessibilité de deux années supplémentaires.

Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).

Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 4 651 actions ont été également attribuées au titre de ce plan.

Au titre de l'exercice 2018, la charge comptabilisée au titre du plan 2014 est de 48 milliers d'euros.

Ecarts de conversion

Les variations des écarts de conversion liés aux capitaux propres sont de -2 266 milliers d'euros (-856 milliers d'euros en 2017). Les gains de change nets représentent -179 milliers d'euros au cours de l'exercice (contre -370 milliers d'euros pour 2017).

Actions propres

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur en K€
Au 31 décembre 2017	103 598	**1 928**
Acquisitions	10 432	**339**
Cessions	-27 670	**-602**
Au 31 décembre 2018	**86 360**	**1 665**

Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Lors de l'assemblée générale du 13 juin 2019, il sera proposé un dividende de 0.33 € par action, soit un montant total de 1 299 010,02 € avec la possibilité offerte aux actionnaires d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2018.

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2018.

Les seules contraintes règlementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes règlementaires au cours de l'exercice.

Note 23. Dettes financières

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

Evolution de l'endettement

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2017	**2642**	**63 912**	**58**	**104 830**	**630**	**172 073**
Augmentation	1 990	13 341		3 220	-	18 551
Diminution	(1 135)	(14 299)			(74)	(15 509)
Regroupement d'entreprises		9		3 862		3 871
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés						-
Écart de conversion	(2)	(0)		(157)	(53)	(212)
Autres variations		0	15		(0)	15
Valeur au 31 décembre 2018	**3 495**	**62 963**	**73**	**111 755**	**503**	**178 790**
dont part courante	1 032	13 114		111 755		125 901
dont part non courante	2 463	49 849	73		503	52 889
dont de 1 à 5 ans	2 158	41 433	73		503	44 168
dont + de 5 ans	305	8 416				8 721

Echéancier

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	1 032	2 158	305	3 495
Emprunts envers établissements de crédit	13 114	41 433	8 416	62 963
Instruments dérivés passifs	-	73		73
Concours bancaires	111 755	-		111 755
Autres	-	503		503
Valeur au 31 décembre 2017	**125 901**	**44 168**	**8 721**	**178 789**

Les dettes financières sont toutes libellées en euros,

Les nouvelles dettes à moyen terme financent le renouvellement de la flotte de véhicule, la rénovation des sites et la modernisation de l'outil de production.

Analyse par nature de taux

	2018		2017	
en milliers d'euros	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes envers des établissements de crédit	93,9%	6,1%	90,5%	9,5%
Dettes sur contrats de location financement	100,0%		100,0%	
Concours Bancaires		100,0%		100,0%

Les dettes à taux variables sont indexées sur la moyenne mensuelle de l'EONIA pour les découverts bancaires et sur l'EURIBOR 1 mois ou 3 mois pour les emprunts bancaires.

Note 24. Covenants

Quatre contrats d'emprunts sont assortis de clauses de remboursement anticipé :

Un premier emprunt est assorti de ratios basés sur les comptes de la société Domaine LAROCHE. Les ratios concernés sont les dettes financières nettes / fonds propres, les dettes à moyen et long terme / capacité d'autofinancement et les frais financiers / excédent brut d'exploitation.

Les trois autres emprunts sont assortis de ratios basés sur les comptes annuels de la société AdVini et de la société MOUEIX. Les ratios concernés sont le maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 31/12/2017, les fonds propres /dettes à moyen et long terme, l'endettement net /situation nette.

Les critères sur la société MOUEIX et un des critères sur les emprunts des sociétés LAROCHE et ADVINI ne sont pas respectés au 31/12/18.

Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'encours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs, le reclassement en part courante de ces emprunts porterait sur 76 k€.

Note 25. Passifs financiers

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et les concours bancaires.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2018

	Montant au bilan 31.12.2018	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	52 888	52 814	73			-
Passifs d'impôts différés	14 825					14 825
Provisions part non courante	2 127					2 127
PASSIFS NON COURANTS	**69 840**	**52 814**	**73**	**-**	**-**	**16 952**
Dettes financières part moins d'un an	125 902	125 902				-
Dettes d'impôt exigible	401					401
Dettes fournisseurs	49 749	49 749				-
Provisions part courante	1 448					1 448
Autres passifs courants	34 371	3 426				30 944
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-				-
PASSIFS COURANTS	**211 870**	**179 077**	**-**	**-**	**-**	**32 793**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers à l'exception des emprunts bancaires à taux fixe, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative. Les justes valeurs des emprunts bancaires à taux fixe calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus au taux d'intérêt courant EURIBOR 3 mois flooré à 0 ne varient pas.

Au 31 décembre 2017

	Montant au bilan 31.12.2017	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	52 606	52 548	58			-
Passifs d'impôts différés	16 091					16 091
Provisions part non courante	2 099					2 099
PASSIFS NON COURANTS	**70 796**	**52 548**	**58**	**-**	**-**	**18 189**
Dettes financières part moins d'un an	119 467	119 467				-
Dettes d'impôt exigible	727					727
Dettes fournisseurs	50 216	50 216				-
Provisions part courante	787					787
Autres passifs courants	33 113	5 002				28 111
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-				-
PASSIFS COURANTS	**204 310**	**174 684**	**-**	**-**	**-**	**29 626**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Note 26. Instruments dérivés et gestion des risques financiers

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD et USD) et de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change retenue par le Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception liée à l'application de la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Dans le contexte Groupe, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon la relation de couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes : pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative. Tous les instruments financiers dérivés ont été conclus pour les besoins de la couverture des risques de taux d'intérêt et des taux de change. Ainsi, en 2018, tous les instruments dérivés sont traités en instruments de couverture au sens de l'IAS 39 (cf. note 3 – instruments financiers dérivés).

Risque de change

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/18	Valeur de marché 31/12/17	Variation de juste valeur
Vente à terme	2 348	33	25	7
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	2 348	33	25	7

L'essentiel des flux d'achats et de ventes est réalisé en euros. Le risque de change sur les opérations réalisées en USD et sur le dollar canadien est limité, les achats et ventes étant effectués dans ces mêmes devises. Un risque de change marginal peut également résulter des opérations réalisées sur le peso chilien et le rand. Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin juin 2019.

Risque de taux

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/18	Valeur de marché 31/12/17	Variation de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	63 000	-106	-75	-31
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	0	0	-9	9
Total des instruments dérivés sur risque de taux	63 000	(106)	(84)	(22)

Le risque de taux d'intérêt résulte du recours à des financements à taux variable et concerne donc le risque de hausse des taux d'intérêt.

Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable ont donné lieu à des contrats de caps, qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorables.

Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le management.

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin mars 2021.

Risque de liquidité

Le Groupe considère que le risque d'insuffisance de trésorerie est très limité. Par ailleurs, le groupe estime que l'accès à des sources de financement diversifiées doit permettre de réduire le risque.

Les renégociations régulières des lignes de trésorerie permettent à la société de répondre à ses besoins de financement à court terme.

Risque de crédit

Ce risque, qui pourrait résulter de la défaillance d'un client du Groupe, est limité à la fois par la diversité du portefeuille de clients (équilibre des circuits de distribution, répartition géographique) et par la politique d'assurance-crédit globale pour le Groupe.

Les autres actifs financiers sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan.

En matière de gestion du risque client, le Groupe dispose d'une assurance-crédit globale qui couvre l'ensemble de son activité et de procédures internes visant à minimiser les prises de risques pour la part des créances non couverte par cette assurance. Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non recouvrement.

Risque de prix de matières premières

Les process d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur la matière première, le vin, est très faible du fait de la diversité et de l'étendue des sources d'approvisionnement.

Note 27. Autres passifs courants et compte de régularisation

en milliers d'euros	31-déc.-18	31-déc.-17
Dettes fiscales et sociales	15 644	17 003
Autres dettes	16 298	14 943
Produits constatés d'avance	2 428	1 167
Total	34 371	33 113

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.

Note 28. Parties liées

Achats et ventes de biens et services

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Ventes au Groupe AdVini	4 965	4 686
Achats au Groupe AdVini	57	140

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (77 %) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (23%).

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et de la Direction générale

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Avantages à court terme	1 282	1 235
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions	48	64
Total	**1 330**	**1 299**

Le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance, au titre de 2018, s'est élevé à 50 milliers d'euros (54 milliers d'euros en 2017 également).

Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 405 202 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2018. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et deux membres du Directoire.

Note 29. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Engagements réciproques		
Envers les caves ou des propriétaires	28 184	36 514
Dettes garanties par des sûretés réelles		
Nantissements fonds de commerce	-	-
Nantissements titres et instruments financiers	16 503	12 712
Hypothèques	775	1 683
Gages		
Engagements donnés		
Autres garanties données	731	731
Cautions	6 017	751
	52 210	**52 390**

Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés. La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Antoine Moueix, SCI Château Baron Georges, SCEA Raymond, Champy et Lapalu. Le montant des contrats de locations simples, concernés par les informations requises par la norme IAS 17, n'est pas significatif.

Note 30. Evénements postérieurs à la clôture de la période

Néant

Note 31. Informations diverses

-Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2018 s'élèvent à :

en milliers d'euros	EY	KPMG
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	181	55
Autres SACC (attestations, mission de l'organisme tiers indépendant)	5	4
Total	**186**	**59**

-Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- Siège social : Saint Félix de Lodez
- R.C.S. : Montpellier 348 276 536

ADVINI SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 31.491.152 euros
L'enclos - 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 RCS Montpellier

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

KPMG AUDIT SUD-EST
480, avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 08
S.A.S. au capital de € 200.000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
1025, rue Henri Becquerel
CS 39520
34961 Montpellier Cedex 2
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwills et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2018, la valeur nette des goodwills et celle des actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élèvent respectivement à K€ 7.862 et K€ 27.093, dont K€ 23.070 au titre des marques à durée de vie indéterminée. Les goodwills représentent l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Comme mentionné dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats. Les goodwills et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture ou plus fréquemment en cas d'apparition d'indices de perte de valeur. Le test de dépréciation conduit le cas échéant à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique. Les valeurs recouvrables des goodwills et des actifs incorporels non amortis sont calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sont présentés dans les notes 14 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés.	Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, et notamment : ► analysé l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des UGT ; ► examiné les modalités de calcul de la valeur d'utilité appréciée par les flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons étudié les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de croissance. Nous avons examiné la cohérence des prévisions des flux de trésorerie avec les budgets 2019 établis par la direction et approuvés par le directoire. Nous avons : ► analysé les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation, du taux de redevance et du taux d'entretien de la marque avec les hypothèses de marché sous-jacentes ; ► apprécié la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues ; ► vérifié l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 14 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une mauvaise appréciation des flux de trésorerie prévisionnels peut induire un risque de surévaluation de la valeur recouvrable des goodwills et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. L'appréciation de la valeur recouvrable des goodwills et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et estimations afin de procéder à cette appréciation.	

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

- **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille et Montpellier, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST	ERNST & YOUNG Audit
Stéphane Orlando	Marie-Thérèse Mercier